

NOMBRE D'ACTES FONCIERS SIGNES ET MONTANT DES CESSIONS DE L'ANNEE 2020

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, modifié,

Vu l'accord d'intéressement du personnel de l'EPFL signé le 14/02/2018 pour la période 2018-2020,

Vu les listes prévisionnelles indicatives ci annexées d'acquisitions et de cessions foncières pour l'année 2020,

Sur proposition du Président,


- prend acte du nombre prévisionnel d'actes fonciers (acquisitions et cessions compris) pour l'année 2020 fixé à 241,
- prend acte de l'objectif d'un montant de 25 700 000 € de cessions foncières pour l'année 2020.

VU ET APPROUVE

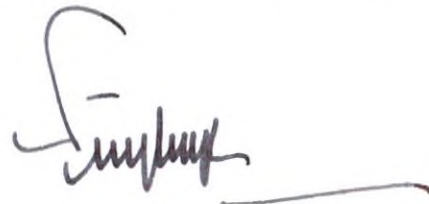
Le **11 DEC. 2019**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par dérogation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER